SPF JUSTICE
COMMISSION DES JEUX DE HASARD
Cantersteen 47 | 1000 Bruxelles
www.gamingcommission.be

Tel.: 02 504 00 40 - Fax.: 02 504 00 66
E-mail: protection@gamingcommission.be

Bruxelles, le 23 avril 2024

Objet: Brochure sur l'exclusion de jeux à destination des professionnels

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre profession, vous pouvez être amené à rencontrer des patients, des clients ou des justiciables pour lesquels le jeu est devenu, devient ou risque de devenir un problème dans un avenir proche.

Pour vous aider à conseiller ou orienter les joueurs en difficulté ou leur entourage, la Commission des jeux de hasard (CJH) a élaboré une brochure reprenant les coordonnées des différents services d'aide disponibles et décrivant les différentes procédures d'exclusion de jeu prévues par la loi lesquelles peuvent constituer une étape essentielle.

Vous la trouverez sur le site web de la CJH : https://www.gamingcommission.be/fr/protection-des-joueurs/folder-sur-le-jeu, ainsi qu'en annexe.

Pour des raisons écologiques, la brochure est disponible uniquement sous forme électronique.

La CJH a également édité un folder d'information s'adressant aux joueurs. Il est accessible via ce lien et existe également en version papier. Ce folder peut être envoyé gratuitement à toute personne intéressée sur simple demande.

Cordialement,

M. CLAVIE

Magali Clavie (Signature)

Signature numérique de Magali Clavie (Signature)
Date : 2024.04.23 10:32:23 +02'00'

Présidente